

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00021 Numéro SIREN : 415 176 288 Nom ou dénomination : A7 DEPANNAGES

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010895

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial	30 490		30 490	30 490
Autres immo.incorp.,avances & acptes	2 754	2 754		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	20 737	17 083	3 654	3 940
Autres immobilisations corporelles	306 170	159 400	146 770	82 505
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	3 215		3 215	2 565
Total	363 366	179 236	184 130	119 500
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 336		12 336	2 489
Créances				
Clients et comptes rattachés	69 712	3 112	66 599	47 052
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	800		800	
Etat, impôts sur les bénéfices				2 421
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 129		3 129	6 583
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 007		1 007	1 007
Disponibilités	115 821		115 821	125 634
Total	202 804	3 112	199 691	185 186
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	566 170	182 349	383 821	304 686

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	775	775
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	118 841	106 631
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	55 132	12 210
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	182 523	127 391
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	86 035	47 885
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses		10 570
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 647	53 334
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	34 926	29 105
. Organismes sociaux	23 898	24 981
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 771	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 711	11 120
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	510	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 800	
Total	201 298	177 295
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	383 821	304 686

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A7 DEPANNAGES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 774,90 euros

Siège social : 30 rue Lafayette 38200 VIENNE

415 176 288 RCS VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE **DU 14 JUIN 2023**

APPROBATION DES COMPTES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

La société LA SOURCE D'ANTHONY (851 689 992 RCS LYON)

représentée par son président Monsieur Anthony GELAS,

Associée unique de la société A7 DEPANNAGES, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 7 774,90 euros, divisé en 510 parts sociales de 15,245 euros de nominal chacune, entièrement libérées, s'est réuni, au siège social, sur convocation de la gérance,

En présence du gérant non associé de la société A7 DEPANNAGES, Monsieur Anthony GELAS,

et a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Il est donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- **Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la société a été la suivante :

Pas de commentaire particulier.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont les suivants :

Pas de commentaire particulier.

- Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 814 812,35 euros contre 575 272,48 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 267 701,00 euros contre un montant de 257 040,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 11 097,00 euros contre 4 693,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 272 713,00 euros contre un montant de 201 493,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 79 595,00 euros contre 54 382,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 35,00 euros contre 191,00 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 749 524,00 euros contre un montant de 617 970,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 69 310,00 euros contre un montant de – 30 285,00 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier d'un montant de – 1 065,00 euros (- 121,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à un montant de 68 245,00 euros contre – 30 406,00 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 342,00 euros contre 44 771,00 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 12 771,00 euros contre 2 155,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice d'un montant de 55 132,31 euros contre un bénéfice de 12 210,03 euros pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 55 132,31 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.....55 132,31 euros

En totalité au compte « autres réserves »

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient d'un montant de 182 523,00 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes bruts	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0	0	0 €
31/12/2020	0	0	30 000 €
31/12/2019	0	0	30 000 €

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

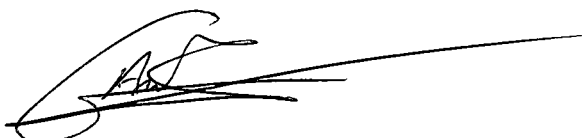
L'associée unique prend acte des éventuelles conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce passées entre l'associé et la société au cours de l'exercice écoulé.

L'associée unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

LE GÉRANT NON ASSOCIÉ
Anthony GELAS,



L'ASSOCIÉE UNIQUE
Société LA SOURCE D'ANTHONY,



A7 DEPANNAGES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 774,90 euros

Siège social : 30 rue Lafayette 38200 VIENNE

415 176 288 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 14 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 55 132,31 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....55 132,31 euros

En totalité au compte « autres réserves »

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient d'un montant de 182 523,00 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes bruts	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0	0	0 €
31/12/2020	0	0	30 000 €
31/12/2019	0	0	30 000 €

Certifié conforme

LE GÉRANT NON ASSOCIÉ

Anthony GELAS,



L'ASSOCIÉE UNIQUE

Société LA SOURCE D'ANTHONY,

